

CODE DE VIE

2023-2024

**Le présent document comprend :**

* Vision / Mission de l’école
* Mise en contexte
	+ Province
	+ Conseil
	+ École
	+ Partenaires communautaires
* Droits et responsabilités
	+ Droits
	+ Responsabilités
		- De tous les membres de la communauté scolaire
		- Spécifiques à l’élève
		- Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
		- Spécifiques aux membres du personnel
		- Spécifiques à la direction d’école
* Code de conduite
	+ Normes de comportement et attentes
		- Respect
			* Respecter les autres
				+ Respect des différences
				+ Langage et politesse
				+ Assiduité et ponctualité
				+ Honnêteté et intégrité
			* Respecter les biens
* Soin des biens de soi
* Soin des biens d’autrui
* Soin des biens de l’école
	+ - * Respecter les lieux
				+ Soin des divers endroits de l’école
		- Intimidation
			* Verbale
			* Physique
			* Sociale
			* Électronique
		- Sécurité physique
			* Agression physique ou sexuelle
			* Alcool, drogues et médicaments
			* Armes
		- Santé
			* Port du masque
			* Mesures d’hygiène
			* Cohorte
* Interventions
* Code de vie
	+ Activités périscolaires et parascolaires
	+ Affichage dans l’école
	+ Appareils cellulaires et articles électroniques
	+ Appels téléphoniques
	+ Casiers
	+ Centre de ressources / Bibliothèque
	+ Circulation dans l’école
	+ Danses
	+ Frais d’activités
	+ Heure des cours, classes et repas
	+ Langue de communication
	+ Manifestation d’affection excessive ou amoureuse
	+ Matériel scolaire
	+ Médicaments
	+ Objets de valeur et biens personnels
	+ Objets trouvés
	+ Période du repas
	+ Rassemblement des élèves
	+ Récréations
	+ Salle de toilettes
	+ Système d’alarme
	+ Tenue vestimentaire
	+ Transport scolaire
	+ Travaux scolaires et devoirs
	+ Usage du tabac
	+ Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
	+ Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
	+ Ventes / Activité de financement
	+ Visiteurs
	+ Voitures à l’école

**Vision de l’école**

**« Tous les élèves peuvent réussir »**

**Mission de l’école**

**« Assurer le bien-être de tous les élèves dans un milieu propice à l’apprentissage »**

**Mise en contexte**

* **Province** :

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du Ministère de l’éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l’école, bénévoles et personnes qui visitent l’école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d’activités scolaires dans l’enceinte de l’école ou dans un environnement d’apprentissage virtuel, lors d’évènements ou d’activités parascolaires ou à un programme avant et après l’école, à bord de l’autobus ou même lors d’activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l’école.

Afin de créer un climat propice à l’apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l’infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

* **Conseil** :

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d’effort, de générosité, d’inclusion et ouverture au monde et à sa diversité culturelle.

Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

* **École** :

L’école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d’assurer que l’école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l’excellence scolaire dans un environnement d’apprentissage et d’enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n’est réalisable, au sein de notre école, qu’avec une collaboration et un solide partenariat entre l’école, le foyer et la communauté.

* **Partenaires communautaires** :

L’école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l’école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

**Droits et responsabilités**

* **Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

* à un milieu qui favorise l’apprentissage et la réussite de chaque élève ;
* au respect de la langue française et de la francophonie ;
* au respect de soi et des autres ;
* au respect des biens et des lieux ;
* au respect de l’environnement.
* **Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

* contribuer à la réussite de chaque élève ;
* promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
* faire de son école un lieu de respect et d’acceptation mutuels ;
* acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
* être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
* soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
* faire preuve d’engagement ;
* maintenir une communication ouverte ;
* observer les règles de propreté et d'hygiène;
* Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

L’élève doit également :

* arriver à l’école à temps, préparé et prêt à apprendre;
* être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d’autorité;
* s’abstenir d’apporter à l’école tout objet posant des risques pour la sécurité d’autrui;
* suivre les règles établies et assument la responsabilité de leurs propres actes.

Les parents doivent également :

* suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
* communiquer régulièrement avec l’école;
* aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l’école;
* veiller à l’assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
* avertir rapidement l’école de l’absence ou du retard de leur enfant;
* se familiariser avec le Code de conduite de l’école;
* encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
* aider le personnel de l’école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

* aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
* habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l’école et dans la communauté;
* communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
* appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
* faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
* préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
* se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;

La direction d’école doit également :

* faire preuve de soins et d’attention à l’égard de la communauté scolaire et s’engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d’apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
* rendre toutes les personnes relevant d’eux responsables de leur comporte­ment et de leurs actes;
* habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
* communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

**Code de conduite**

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

| **Normes de comportement** | **Attentes** |
| --- | --- |
| **Respect** |
| *Respecter les autres* |
| Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions | * Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d’origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
 |
| Traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord | * Je demande de l’aide d’un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit.
* Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin.
* Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d’autorité.
* Je respecte le besoin d’autrui de travailler dans un climat propice à l’apprentissage et à l’enseignement.
 |
| Langage et politesse | * J’utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
 |
| Assiduité et ponctualité | * J’arrive à l’heure à l’école.
* Je demeure à l’école et en classe pour tout le temps d’enseignement prévu.
* Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.
 |
| Honnêteté et intégrité | * J’assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.
* Je ne fais pas de plagiat.
* Je respecte les droits d’auteurs.
 |
| *Respecter les biens* |
| Soin des biens de soi, d’autrui et de l’école  | * Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.
* Je garde tout le matériel scolaire, l’équipement et les lieux de l’école en bon état.
* Je m’engage à ne pas commettre de vol.
 |
| *Respecter les lieux* |
| Soin des divers endroits de l’école | * Je m’engage à faire ma part pour garder l’école propre à l’intérieur et à l’extérieur.
* Je m’abstiens de commettre du vandalisme.
 |
| **Intimidation** |
| Verbale | * Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n’encourage personne d’autre à le faire.
 |
| Physique | * Je m’engage à ne pas poser des gestes d’intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d’effets personnels et je n’encourage pas d’autres à le faire.
 |
| Sociale | * Je m’engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d’intimidation qui auraient pour effet d’exclure des personnes d’un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n’encourage pas d’autres à le faire.
 |
| Électronique | * Je m’engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l’intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l’intimidation et je n’encourage pas d’autres à le faire.
 |
| **Sécurité physique** |
| Agression physique ou sexuelle | * Je fais preuve d’un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.
* Je m’engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.
* Je m’engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés.
* Je m’engage à gérer les conflits de manière pacifique.
 |
| Alcool, drogues et médicaments | * Je m’engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d’autres de l’alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.
* Je m’engage à ne pas être sous l’influence de l’alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
 |
| Armes | * Je m’engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d’autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.
* Je m’engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.
 |
| **Santé** |
| Stratégies de protection | * Je m’engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l’école pour assurer ma sécurité et celle des autres.
* Je m’engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.
 |

**Stratégies**

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l’école aura recours à des stratégies visant à appuyer l’élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil– *Stratégie pour la sécurité dans les écoles.*

Voici une liste non exhaustive d’interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

|  |  |
| --- | --- |
| * Rappel à l’élève
* L’enseignante ou l’enseignant rencontre l’élève
* Fiche de réflexion
* Conseil de coopération
* Perte de privilèges
* Réparation des gestes posés
* Appel aux parents, tuteur, tutrice
* Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l’enseignante ou l’enseignant
* Retrait temporaire de la classe
* Retrait du transport scolaire
* Retrait d’une activité scolaire ou parascolaire
* La direction d’école rencontre l’élève
* Travail communautaire
 | * Médiation
* Implication du conseiller en assiduité
* Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
* Remboursement de matériel endommagé ou volé
* Contrat avec la direction d’école ou le personnel enseignant
* Rencontre des parents avec la direction d’école
* Suspension de l’école variant entre un et 20 jours
* Renvoi de l’école
* Renvoi du Conseil
 |